



Crédit photo – ville de Croix

Projet Educatif de Territoire & Plan mercredi

2024-2027

SOMMAIRE

Présentation de la ville	P2
I. Etat des lieux du territoire	P4
I.1 Liste des acteurs locaux contribuant à la mise en œuvre du PEDT / Plan mercredi	P4
I.2 Présentation des dispositifs existants par tranche d'âge	P4
I.2.1 : Les dispositifs d'accompagnement des 0 - 3 ans	P4
I.2.2 : Les dispositifs d'accompagnement des 2 ½ -12 ans	P5
Le scolaire	
Le périscolaire	
L'extrascolaire	
I.2.3 : Les dispositifs d'accompagnement des 11- 29 ans	P8
Les principales caractéristiques de la jeunesse croisienne	
Les actions péri et extrascolaires de la ville de Croix	
L'accompagnement aux projets par les jeunes et pour les jeunes – le dispositif CAF « PS Jeunes »	
Les actions de médiation et de prévention	
Les actions pour favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes croisiens - le comité «stratégie jeunesse	
La poursuite du dispositif ville de la « Boîte à Projets » - BAP	
Les actions péri et extrascolaires par les autres acteurs du territoire	
I.2.4 : L'accueil des enfants allergiques et/ou porteurs de handicap : l'inclusion	P12
Les différents types de handicap	
L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance	
Passerelle entre la structure petite enfance et l'école maternelle	
L'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires	
Passerelle entre l'école et le périscolaire	
L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils péri et extrascolaires	
La communication	
1.2.5 La mise en œuvre du Plan mercredi	P16
Les mercredis loisirs – Ville de Croix	
Les actions du mercredi des autres acteurs du territoire	
1.2.6 Besoins repérés en vue du renouvellement du PEDT / Plan mercredi	P17
L'inclusion au sein des différents accueils	
L'amélioration de la relation avec les familles (communication et implication)	
L'ouverture à la culture et à la citoyenneté en lien avec les autres acteurs du territoire	
La mise en place d'une passerelle de l'enfance vers la jeunesse	
II. Les enjeux et objectifs du PEDT / Plan mercredi	P19
II.1 Enjeux éducatifs et objectifs pour la collectivité	P19
II.2 Articulation avec les projets d'école	P22
II.3 Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire	P23
III. Articulation du PEDT/Plan Mercredi avec les dispositifs existants	P23
IV. Organisation et Nature des activités proposées le mercredi	P23
V. Partenaires et ressources du projet	P25
VI. Bilan annuel et modalités d'évaluation	P26
Périodicité d'évaluation	
Les modalités d'évaluation envisagées	
Les outils d'évaluation	

Présentation de la ville

Croix est une commune française située dans le département du Nord, en région Hauts-de-France. La commune compte plus de 21 000 habitants, et fait partie de la Métropole européenne de Lille.

La MEL réunit 95 communes sur un territoire de 672 km² où résident près de 1,2 million d'habitants. Située au centre d'une aire géographique très densément peuplée, à l'extrême ouest de la plaine d'Europe du Nord, elle est encadrée au sud par le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et au nord par la Belgique avec laquelle elle partage 84 km de frontière.

La ville de Croix est divisée en plusieurs quartiers :

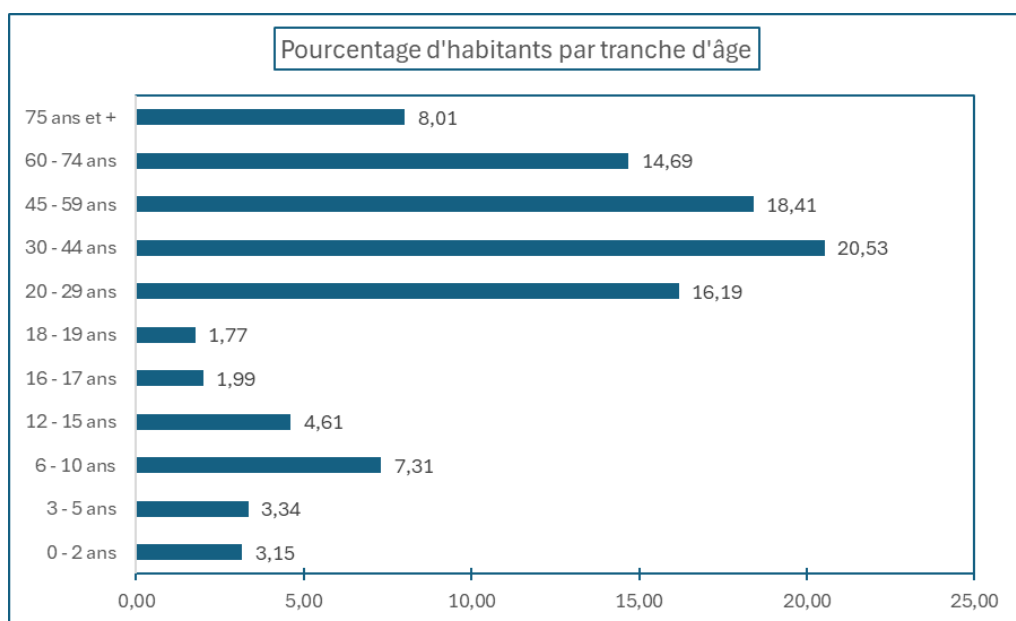
- Le quartier Beaumont / Barbieux : il est composé d'ensembles d'habitations collectives, d'habitats individuels et de rues pavillonnaires. Il dispose d'un monument historique, la Villa Cavrois ainsi que d'un parc (Mallet Stevens) mais présente peu d'équipement de proximité.
- Le quartier Canal / Planche Epinoy : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Il dispose d'un centre commercial, de bars, brasseries et restaurants et d'une ludothèque associative.
- Le quartier Centre / Saint Martin : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Il se distingue par un tissu économique important (commerces, bars, brasseries, restaurants, garages...) ainsi que par les services mis à disposition des habitants : Conservatoire à Rayonnement Communal, piscine, complexe sportif, Centre de la Petite Enfance, police municipale, MJC/Centre Social, salles de spectacle et service jeunesse-médiation
- Le quartier Saint Pierre / Mackellerie : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Ce quartier se distingue par des commerces et un certain nombre de services aux habitants : antenne de la Protection Maternelle Infantile (PMI), épicerie solidaire, bibliothèque associative, serres municipales. Il dispose également de salles de sport et de spectacle. Depuis mai 2021, un local « Labo du quotidien » est venu compléter l'action de la MJC CS.

L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale, entre les quartiers et au sein même des quartiers.

Une partie des rues du quartier Saint Pierre / Mackellerie fait partie du quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV). Ce quartier Intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint Pierre est situé sur plusieurs communes (Roubaix, Tourcoing, Croix, Wattrelos). Il regroupe 77 264 habitants (données 2020) dont seulement 5 403 vivent sur la commune de Croix.

Quelques chiffres pour illustrer le profil des habitants (données Insee 2021) :

Croix comptabilise 20 778 habitants, réparti comme suit :



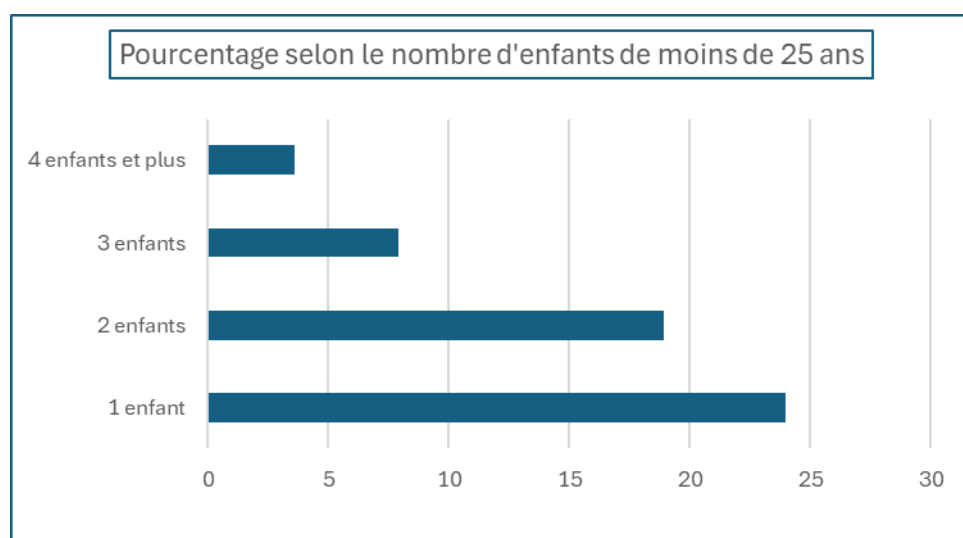
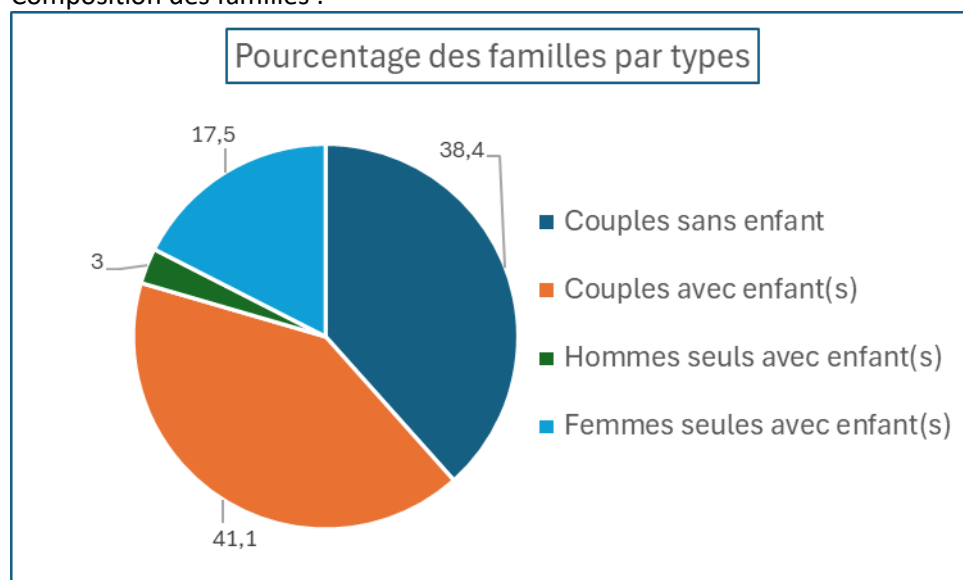
La tranche d'âge la plus représentative est celle des 30- 44 ans (20,5% des croisiens). Celle des 15 – 29 ans n'est cependant pas négligeable non plus puisqu'elle totalise 19,9%.

Entre 2014 et 2021, cependant, toutes les tranches d'âge sont en diminution sauf celle des 60 – 74 ans : la population croisienne est donc vieillissante.

De plus, on observe une baisse de la population en moyenne chaque année entre 2014 et 2020 à hauteur de moins 0,3%. Pourtant, le solde naturel sur cette même période est positif : +0,6% en moyenne chaque année.

La baisse de la population semble donc imputable exclusivement aux départs (le solde entrées-sorties est négatif : moins 0,9% en moyenne chaque année entre 2014 et 2020).

Composition des familles :



La part des familles sur le territoire est relativement élevée : la taille moyenne des ménages est de 2,16 personnes. Le chiffre est toutefois moins important qu'ailleurs : 2,24 personnes pour la M.E.L.

La part de familles monoparentales, quant à elle se situe au-dessus des moyennes de comparaison : cela concerne 20,5% des familles avec enfant(s) contre 17,9% à l'échelle départementale. Ces familles ont plus de risques de vivre des situations de fragilité socio-économiques. C'est pour cette raison qu'une demi-part par enfant leur est attribuée lors du calcul du quotient familial déterminant la tranche tarifaire à laquelle se référer pour la facturation des activités péri et extrascolaires.

Niveau de vie des Croisiens : Globalement, on recense légèrement moins de situations de fragilités socio-économiques à Croix qu'au sein des autres communes de la métropole, même si nous notons une légère hausse des situations de précarité ces dernières années sur le territoire communal.

Parmi les croisiens, 5 011 sont allocataires CAF. Le nombre des allocataires dont les revenus sont composés entre 50 et 99% de prestations sociales a augmenté entre 2013 et 2019 : +11,3 %. Il en est de même s'agissant des allocataires dont les revenus sont composés à 100% de prestations sociales : +18,7%. A noter cependant que le rapport interdécile, qui mesure le niveau des inégalités sur un territoire en étudiant l'écart entre les revenus des 10% pour les plus riches, vis à vis des 10% les plus pauvres est de 3,8, un taux plutôt moyen qui révèle des inégalités légèrement moins présentes qu'ailleurs sur le territoire.

I. Etat des lieux du territoire

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, associatifs...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Celles-ci sont la résultante de collaboration forte entre les acteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés.

Pour favoriser les échanges et la construction des projets sur le territoire, la ville pilote plusieurs instances partenariales (comité parentalité, commission petite enfance, comité stratégie jeunesse, commission menus) en plus des comités de pilotage des actions spécifiques portées par la Politique de la ville.

I.1 Liste des acteurs locaux contribuant à la mise en œuvre du PEDT/ Plan mercredi

Les écoles, les associations sportives, culturelles et citoyennes*, les services de la ville (éducation, jeunesse-médiation-politique de la ville, sports, espaces verts, petite enfance, culture – vie associative / CRC), le CCAS, la MJC/CS, l'association Am Stram Miam, la MECS, la maison des parents, le Pôle Ressources Handicap, l'Education Nationale (écoles et collège), la CAF du Nord, le Département, l'Etat, le GIP AGIRE, France travail.

***associations culturelles et citoyennes** : association pour le travail de mémoire (intervention auprès de 450 élèves élémentaires) ; la Société Saint Vincent de Paul (pour l'aide aux devoirs) ; les Bibliothèques pour tous (inclus Ludothèque) ; la MJC Centre Social.

***associations sportives** : basket, boxe, lutte, foot, gymnastique sportive et artistique, judo, karaté, Ying Yang, culturisme, nautisme, bouliste, tennis, tennis de table, tir, les carabiniers.

I.2 Présentation des dispositifs existants par tranche d'âge

I.2.1 : Les dispositifs d'accompagnement des 0 - 3 ans

A Croix, le taux de couverture est de 68,7%

La ville de Croix possède un centre Petite Enfance qui se compose de :

4 multi-accueil municipaux (89 places) :

- Bout Chou (25 places)
- Galipette (32 places)
- Les Lutins (16 places)
- Vanille Fraise (16 places)

1 Relais Petite Enfance situé au Centre Petite Enfance (C.P.E)

2 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - 12 places et 16 places

- Gribouille la Grenouille et A Croix Cadabra

Le CPE propose aux familles des expositions sur des thèmes variés (sommeil, alimentation...) et une fois par trimestre un atelier parent-enfant (ex : yoga).

Une bibliothèque au sein du CPE, permet aux parents d'emprunter des livres sur des thématiques variées et le cas échéant d'engager des discussions avec les professionnels sur ces mêmes sujets.

Pour favoriser la passerelle entre les crèches et la maternelle, le CPE organise chaque année en juin un temps dans les écoles avec les enfants qui feront leur rentrée en septembre. N'ayant pas de moyen de locomotion, les agents travaillent avec les écoles publiques proches du centre petite enfance (Jean Macé et Voltaire). Il s'agit d'accompagner les enfants (sur le temps de crèche) une demi-journée (2h) dans l'école qu'ils fréquenteront. Le

groupe est accueilli par l'enseignante de la classe des petits. Celle-ci propose de découvrir la classe et de participer à une activité, un temps de regroupement (comptines, contes...), un goûter et un temps de récréation.

Et enfin, une fois par an, le CPE organise une journée « petite enfance » avec des partenaires du territoire (Rigolo comme la vie, MJC CS, Maison des parents...) dans le cadre de la Semaine de la Famille. En 2024, le thème de cette journée était « Tous à la ferme ».

Le territoire dispose également de :

- ❖ 6 micro-crèches P.A.J.E (hors P.S.U) :
 - Mélinou (2 X 12 places)
 - Le Panda des chérubins (12 places)
 - Peek A Boo (12 places)
 - Happy Ruche (12 places)
 - "Raconte-moi" (9 places)
- ❖ 1 crèche en P.S.U :
 - Rigolo comme la vie (15 places)

Certaines d'entre-elles organisent des ateliers des samedis matin sur des thèmes divers (sécurité PSC1, laisser faire en restant à côté, se salir...) à l'image de Peek A Boo. D'autres proposent aux familles un temps de rencontre avec un enseignant, un samedi matin, afin que les parents puissent aborder tous les sujets qui les préoccupent.

- ❖ 79 assistantes maternelles en activité : environ 300 places possibles chez les assistantes maternelles en activité.
- ❖ La MJC Centre Social propose tous les jeudis matin (hors vacances scolaires) l'atelier « les jeudis des tout-petits » dans le cadre du dispositif « les 1000 premiers jours » financé par la CAF du Nord et le Département (REAAP) ainsi qu'un atelier parentalité avec présence d'un psychologue.
- ❖ L'association Am-Stram-Miam met en place un groupe de parole entre parents avec intervention de bénévoles et de professionnels, ainsi que des ateliers parents-enfants pour partager un moment en famille. Ces actions sont cofinancées par la Département et la CAF du Nord via le REAAP avec une spécificité « handicap ».

I.2.2 : Les dispositifs d'accompagnement des 2 ½ -12 ans

Le scolaire

A Croix, il y a 3 écoles maternelles publiques (La fontaine, Voltaire et Jean Macé), 3 écoles élémentaires publiques (Jean Jaurès, Jean Lebas et Malraux), 2 groupes scolaires publics (Lucie Aubrac et Françoise Dolto) et 2 groupes scolaires privés (Don Bosco et Saint Anne).

Il existe une collaboration étroite entre Croix et l'Education Nationale depuis plusieurs années

- Par le **financement d'actions pédagogiques** dans le cadre des projets d'écoles (APP)
- Par la mise en place **d'actions éducatives** pour les écoles maternelles et/ou élémentaires sur des thématiques variées, telles que :
 - ✓ La santé et la nutrition : les dangers dans la maison, le sommeil, l'hygiène, les gestes pour sauver et se protéger, les dangers d'internet, la découverte des 4 saveurs et des 5 sens,
 - ✓ L'environnement : un jardin pour l'école, la visite des jardins Mallet Stevens (quatre jardins à thèmes : l'agriculture, les abeilles, les plantes aromatiques et le potager, l'aquatique + un mini verger et une prairie fleurie), la découverte des ruches et du métier d'apiculteur
 - ✓ L'intergénérationnel autour de compositions florales
 - ✓ La citoyenneté : junicode, formation de mini médiateurs, participation au World Clean Up Day (les enfants ont un circuit à respecter et ramassent les déchets présents sur leur passage), découverte de la commune, des élus et des missions de chacun, aide à la mise en place de projet dans le cadre du dispositif « Eco Ecole ».
 - ✓ La culture : intervention des Dumistes dans les classes volontaires

- ✓ Des classes thématiques (culture, patrimoine, environnement et développement durable, citoyenneté, et depuis la rentrée 2023-2024 sur le harcèlement)
- Par le **déploiement des pratiques sportives** :
 - ✓ 2 éducateurs sportifs municipaux proposent des activités sportives aux élèves des écoles élémentaires (1 150h d'encadrement par an pour l'ensemble des écoles élémentaires publiques et 434h pour l'ensemble des écoles privées)
 - ✓ 7 maîtres-nageurs assurent la découverte de la natation aux élèves des écoles élémentaires.
- Par le travail du **devoir de mémoire** : les enfants sont sensibilisés tout au long de l'année à travers les témoignages (de déportés, de résistants, d'enfants ou petits-enfants de soldats) mais également par des cérémonies au cimetière de la commune
- Par **l'investissement de matériels informatiques** afin que les élèves des écoles primaires puissent bénéficier d'outils qualitatifs

Montant des aides aux projets pédagogiques : **40 000€**

Montant des actions éducatives : **5 000€**

Montant des achats numériques : **100 000€ entre 2021 et 2023**

Effectifs scolaires /Année de référence : 2023/2024

Ecoles	Cycle	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lucie Aubrac	Maternelle	5	118
La Fontaine	Maternelle	3	86
Françoise Dolto	Maternelle	5	120
Voltaire	Maternelle	4	95
J. Macé	Maternelle	4	84
TOTAL maternelle		21	503
Lucie Aubrac	Elémentaire	9	204
J. Lebas	Elémentaire	6	141
J. Jaurès	Elémentaire	6	124
Malraux	Elémentaire	6	116
Françoise Dolto	Elémentaire	9	184
TOTAL élémentaire		36	769
TOTAL ECOLES PUBLIQUES		57	1 272
Sainte Anne	Maternelle privée	4	126
Don Bosco	Maternelle privée	4	81
TOTAL maternelle privée		8	207
Sainte Anne	Elémentaire privée	8	204
Don Bosco	Elémentaire privée	7	136
TOTAL élémentaire privée		15	340
TOTAL ECOLES PRIVEES		23	547
TOTAL ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES		80	1 819

Le périscolaire – Ville de Croix

	Périscolaire			
	2019	2021*	2022	2023
Nbre de jours de fonctionnement	140	139	141	142
Nbre d'enfants accueillis	815	732	802	775
Accueil périscolaire matin / heure enfant	13 770	8 865	11 791	12 379
Accueil périscolaire soir / heure enfant	100 938	59 206	68 577	69 914

- ❖ Pour l'accueil du matin, un regroupement des maternelles et des élémentaires a été fait en raison d'un faible effectif (100 enfants au total inscrits mais qui ne fréquentent pas l'accueil quotidiennement)
- ❖ En ce qui concerne l'accueil du midi, toutes les écoles de Croix disposent d'un restaurant scolaire, les repas et les animations sont encadrés par des animateurs qualifiés. Environ 1 500 enfants profitent de cette prestation (soit 80% des enfants scolarisés). Depuis la rentrée 2023, les enfants participent activement au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Une exposition ouverte aux parents est venue clôturer l'année scolaire.
- ❖ Pour l'accueil du soir, 8 sites sont disponibles dont 5 qui regroupent maternelles et élémentaires pour environ 12% des enfants scolarisés (324 enfants au total inscrits mais qui ne fréquentent pas l'accueil quotidiennement)
- ❖ Un projet pédagogique est élaboré pour chaque temps d'accueil (jeux libres, activités manuelles, psychomotricité, jeux de société, sports) et des projets ou ateliers sont mis en place par les équipes d'animation (signature d'une convention avec le Comité Départemental des échecs pour l'initiation à cette discipline ; projet STOPMOTION...). Là encore les parents sont invités à participer à des temps forts.

Le périscolaire – Par d'autres acteurs du territoire

- ❖ La Société Saint Vincent de Paul propose une aide aux devoirs aux enfants les plus en difficulté des écoles Françoise Dolto, Lucie Aubrac et Don Bosco en raison de leur proximité avec le périmètre d'attention du quartier en Politique de la ville. La liste des enfants est fournie par les directeurs d'école et les bénévoles proposent aux familles, un ou plusieurs créneaux dans la semaine pour l'accompagnement de leur enfant. Les séances se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 16h30 et 17h45.
- ❖ L'association Am-Stram-Miam organise le mardi, à raison d'une fois par mois, un atelier de jeux en fratrie ainsi qu'un atelier philo tous les 15 jours. Le vendredi étant consacré à des ateliers créatifs.
- ❖ La MJC Centre Social propose divers ateliers socio-culturels (couture, musique, arts plastiques, danse...)

L'extrascolaire – Ville de Croix

	Extrascolaire			
	2019	2021*	2022	2023
Nbre de jours de fonctionnement	62	53	59	61
Nbre d'enfants accueillis	835	791	896	858
ACM / heure enfant réalisé	112 096	86 496	116 048	115 312

- ❖ Pour les vacances scolaires, plusieurs accueils de loisirs sans hébergement sont disponibles avec 2 sites pour les 2 ½ - 6 ans et 2 sites pour les 6-11 ans pour les vacances d'hiver, de printemps, d'automne, et le mois d'août (3 sites pour le mois de juillet). L'inscription uniquement à la semaine, en ligne ou à l'Espace Famille.
- ❖ A partir du projet éducatif, un projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation pour ces temps d'activités avec un projet d'organisation (traduction des objectifs du projet pédagogique). Une évaluation est faite à chaque étape.

* Année COVID : confinement pas d'accueil de loisirs pour le printemps, restriction sur certaines périodes et conditions d'accueil

L'extrascolaire – Par d'autres acteurs du territoire

- ❖ La MJC-Centre social propose également des ACM pendant les vacances. Ils s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans et fonctionnent en hiver, au printemps à la Toussaint pendant 2 semaines ainsi qu'une semaine à Noël et 3 semaines en juillet). Les inscriptions se font directement en présentiel (et non en ligne) mais à la journée.

La journée type est la suivante : de 9h à 17h avec accueil échelonné le matin entre 8h30 et 9h et le soir entre 17h et 18h. Il n'y a pas de restauration collective. Les parents fournissent le repas.

Tableau récapitulatif des fréquentation des ALSH MJC-CS ANNEE 2023											
Periodes de Vacances	Types inscriptions	Quotients Familiales							Total	Répartitions Croisiens, non croisiens	
		A	B	C	D	E	F	G		Total Croisiens	Total Extérieur
Vacances Hiver	Total présents	100	76	18	31		44	176	445		
	Total facturés	100	76	18	31	0	45	179	449	80%	20%
Vacances Printemps	Total présents	95	40	26	5	8	55	250	479		
	Total facturés	100	42	28	12	10	62	254	508	85,20%	14,80%
Vacances Eté	Total présents	176	39	100	28	4	87	474	908		
	Total facturés	176	39	110	31	4	100	505	965	73,85%	26,15%
Vacances Toussaint	Total présents	70	52	26	27	5	33	227	440		
	Total facturés	70	54	26	28	5	33	229	445	81,41%	18,59%
Vacances Noel	Total présents	51	38	22	0	0	15	70	196		
	Total facturés	52	42	23	0	0	18	71	206	81,25%	18,75%
Total par quotient	Total présents	492	245	192	91	17	234	1197	2468		
	Total facturés	498	253	205	102	19	258	1238	2573	80,34%	19,66%
Pourcentage	Total présents	19,94%	9,93%	7,78%	3,69%	0,69%	9,48%	48,50%	100,00%		
	Total facturés	19,35%	9,83%	7,97%	3,96%	0,74%	10,03%	48,12%	100,00%		

- ❖ L'association Am-Stram-Miam propose des animations parents-enfants selon un calendrier pendant les vacances scolaires.
- ❖ L'éducation nationale propose des écoles ouvertes durant 1 semaine sur certaines périodes de vacances.

I.2.3 : Les dispositifs d'accompagnement des 11- 29 ans

Les principales caractéristiques de la jeunesse croisienne

Selon les données 2021 de l'INSEE, la part des 11 – 24 ans représente 17,7 % de la population croisienne : soit 3 678 jeunes parmi les 20 778 croisiens. Parmi les 3 678 jeunes :

- 333 ont 11 ans
- 957 ont entre 12 et 15 ans
- 414 ont entre 16 et 17 ans
- 367 jeunes ont entre 18 et 19 ans
- Et 1 607 ont entre 20 et 24 ans

La ville de Croix dispose d'une légère sous-représentation des jeunes adolescents par rapport à d'autres territoires (4,5% contre 5,2% pour la MEL). Les jeunes adultes (18-24 ans) sont peu présents en proportion sur le territoire (9,5% contre 11,7% pour la MEL).

Nous observons une baisse du nombre de jeunes adolescents/adultes chaque année en moyenne entre 2014 et 2022. Le taux d'évolution annuel moyen des -15 ans est négatif : -1,45%. Pour la métropole, c'est l'inverse, ce dernier est de +0,4%. Le taux d'évolution annuel moyen des 15-29 ans est également négatif sur le territoire croisien : -1,2% (contre - 0,26% pour la MEL).

L'indice Jeunesse, qui mesure la jeunesse d'une commune en indiquant le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus est favorable puisque équivalent à 112. Ce dernier reste tout de même inférieur aux territoires de comparaison : 136 pour la MEL et 118 pour le département du Nord. La ville de Croix a donc une population jeune, mais moins jeune que dans certaines communes voisines.

Les actions péri et extrascolaires de la ville de Croix

L'Espace Jeunesse bénéficie d'un « accueil jeune ». Il se définit à Croix comme étant un :

- Lieu où les jeunes se rencontrent et se retrouvent dans un cadre agréable et convivial ;
- Lieu proposant le développement des projets individuels et collectifs ;
- Lieu où une équipe d'animation privilégie l'écoute active, le respect mutuel, le bien-être et l'autonomie des jeunes ;
- Lieu d'accompagnement à la création-rédaction de documents favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Lieu où la prise d'autonomie et de responsabilité des jeunes se construit progressivement ;
- Lieu de construction et d'organisation de programmes d'activités.

En 2023, 105 cartes jeunesse ont été réalisées (42 filles et 63 garçons). Depuis peu, l'équipe du service Jeunesse-Médiation a réussi à fidéliser un nouveau groupe de jeunes âgés entre 11 et 14 ans.

Cet accueil se matérialise et s'organise de la façon suivante :

- Hors vacances scolaires :
 - o Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h et les mercredis de 14h à 19h à l'Espace Jeunesse. Les jeunes peuvent librement bénéficier d'activités en libre accès et de sorties mensuelles (cinéma, piscine, matchs de foot, bowling, etc.).
 - o Et les samedis de 11h30 à 13h : une animation Futsal au sein d'un équipement sportif communal
- Durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël) :
 - o Des accueils collectifs jeunesse ont lieu au sein de l'Espace Jeunesse. A ce jour, nous disposons d'une capacité d'accueil de 36 jeunes. Un projet pédagogique est réalisé lors de chaque période de vacances scolaires. Les accueils ont lieu du lundi au vendredi de 9h à et de 14h à 18h. Les horaires sont susceptibles de varier légèrement en fonction des sorties proposées. Aucune restauration n'est prévue sur site.

L'équipe du service jeunesse-médiation pilote les comités de suivi et de stratégie jeunesse et participe à plusieurs instances partenariales comme le CIJEM (Collectif Intercommunal des Jeunes en Métropole) et le CESCE (Comité à l'Education, à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) du collège de secteur.

L'accompagnement aux projets par les jeunes et pour les jeunes – le dispositif CAF « PS Jeunes »

Depuis 2021, le service Jeunesse-Médiation bénéficie d'une subvention CAF au titre de la « PS Jeunes » : donner aux jeunes les moyens de réaliser leurs projets en finançant 50 % des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié. L'animatrice en charge de la « PS Jeunes » a pour finalité :

- D'encourager les initiatives des adolescents en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés ;

- Et de poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes en favorisant leur engagement citoyen et en facilitant leur processus de décohabitation.

Les trois principales missions de la référente PS Jeunes sont les suivantes :

- Accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes afin de créer un climat propice à la prise d'initiatives ;
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen ;
- Porter le projet jeunesse de la structure dans une dynamique partenariale.

A titre d'exemple au cours de l'année scolaire 2023-2024, les jeunes ont mis en place deux actions relatives aux thématiques d'engagement : une soirée solidaire et un tournoi futsal solidaire au profit d'associations caritatives. Ils ont aussi réalisé 2 courts métrage : l'un sur les dangers du protoxyde d'azote et l'autre autour de portraits citoyens avec le soutien de l'association Hors Cadre. Dans le cadre de la semaine de la famille, les jeunes ont participé à la conception de différentes animations autour de la thématique de la parentalité. Un questionnaire « PS Jeunes » est en cours de distribution auprès des jeunes afin de recenser les intérêts des jeunes et leurs envies.

Les actions de médiation et de prévention

Depuis 2021, un animateur de la commune est détaché plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes dans les différents quartiers de la ville dans le cadre de la médiation de rue. Sa principale mission consiste à remonter les différentes problématiques rencontrées par les jeunes, les orienter vers les partenaires adéquats et tendre vers une résolution totale ou partielle de ses problématiques. A titre d'exemple, 185 interventions ont été réalisées au cours de l'année 2023 (oisiveté, renseignements, gestion des conflits, médiation avec les commerçants, etc.).

La ville de Croix souhaite poursuivre cette action de médiation afin de favoriser le dialogue avec les jeunes croisiens et notamment ceux les plus éloignés des dispositifs de droit commun. La finalité consiste à accompagner les jeunes à se rapprocher du service Jeunesse-Médiation et des opérateurs gravitant autour de la jeunesse en fonction des problématiques qu'ils rencontrent.

L'association AEP réalise également depuis 2022 un travail remarquable de médiation dans le cadre du dispositif des « Bataillons de la prévention ». Ce dernier vise à renforcer la présence de professionnels de l'éducation spécialisée en horaires décalés et les weekends, afin de (re)mobiliser les jeunes dans leur parcours de vie. Depuis 2022, 79 jeunes croisiens ont bénéficié d'un accompagnement par les professionnels du club de prévention AEP.

Depuis plusieurs années également, la ville de Croix dans le cadre de la Politique de la ville, met en place des animations estivales à destination des croisiens, notamment ceux résidant en quartier prioritaire de la Politique de la ville. Les animations estivales ont pour finalité de permettre aux familles, aux jeunes qui ne partent pas en vacances, de participer à des animations diverses et multiples durant la période estivale. Elles ont également pour objectifs de capter les jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun et de favoriser l'appropriation des espaces publics par ces derniers. En 2023, 6 800 passages ont été recensés sur le Campus Détente, avec une moyenne journalière de 270 passages.

La ville de Croix travaille également en collaboration, avec le collège Boris Vian. Régulièrement, des actions de prévention ont lieu à travers des thématiques spécifiques telles que le harcèlement ou encore la sécurité routière. Au titre de l'année scolaire 2023-2024, près de 250 élèves scolarisés en classe de 5^{ème} et de 3^{ème} ont été sensibilisés à la thématique de la sécurité routière. Concernant les matchs d'improvisation « boxe canadienne », 20 collégiens ont été sensibilisés à la thématique du harcèlement. En accord avec le collège, la ville de Croix via le service Jeunesse-Médiation souhaite poursuivre et proposer de nouvelles actions de médiation et de prévention à destination des collégiens.

Les actions pour favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes croisiens - le comité « stratégie jeunesse »

Avec la fin du PIA Jeunesse en 2020, la ville de Croix s'est engagée dans une démarche globale visant à la fois à capter les jeunes pour les mettre en lien avec les acteurs répondant à leurs problématiques mais également à compléter l'offre locale par des actions de formation, de mobilisation et d'insertion pour la jeunesse croisienne.

Les trois étapes sont :

- **La captation** : Nous partons du principe de la nécessité de rencontrer les jeunes afin de pouvoir comprendre leurs problématiques. La captation passe par le développement de dispositifs attractifs (animations estivales, animations de proximité, médiation de rue, les activités et les manifestations proposées par l'Espace Jeunes, etc.). La ville de Croix a mis en place une instance mensuelle « Cellule de captation » où sont présents les partenaires suivants : Mission Locale Croix-Wasquehal, France Travail, AEP, MJC/CS de Croix et le service Jeunesse-Médiation.
- **Le profilage** : Après avoir capté le jeune, nous déterminons son profil afin de comprendre ses problématiques qui peuvent aller de la seule consommation de loisirs ou d'activités jusqu'aux besoins d'insertion professionnelle, alimentaires, logement, etc. Cette étape permet la mise en réseau du jeune qui pourra en fonction de son profil rencontrer plusieurs partenaires du territoire pour l'aider à construire son projet d'insertion. C'est ainsi que le « Comité de suivi jeunesse » se réunit mensuellement en présence de la Mission Locale Val de Marque, France Travail, MJC/CS, AEP, CCAS, Maison Nord Solidarité et le service Jeunesse-Médiation. Les objectifs de cette instance sont de mutualiser les compétences des différents acteurs, de coordonner le parcours du jeune et de l'accompagner pour tendre vers une sortie positive.
- **L'accompagnement** : Il s'agit d'accompagner le jeune à monter en compétence, de s'insérer dans la vie locale et lui permettre l'acquisition d'une démarche citoyenne lui permettant de s'épanouir et de devenir un acteur responsable. En complémentarité avec le service Jeunesse-Médiation, la Mission Locale, l'AEP et France Travail notamment, les objectifs sont de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, de consolider les projets personnels des jeunes et d'agir positivement avec les jeunes.

Depuis 2021, 114 jeunes sont entrés dans le dispositif « stratégie jeunesse » pour favoriser leur retour à l'emploi et/ou à la formation. Les sorties positives peuvent être diverses : obtention d'un BPJEPS, diplôme d'infirmier, animateur vacataire, etc. De plus, la ville de Croix, avec l'appui de partenaires d'insertion, a mis en place différents temps forts en 2023-2024 :

- 3 et 10/10/2023 : « Quartier emploi » piloté par France Travail en partenariat avec la ville de Croix (268 participants) ;
- 28/02/2024 : « Sport' toi bien » piloté par le Département du Nord avec le soutien de la commune (115 participants).

La poursuite du dispositif ville de la « Boîte à Projets » (BAP)

La commune, dans le cadre de son Projet Educatif Territorial (PEDT), poursuit les dispositifs d'aide financière aux jeunes dans le cadre de la « Boîte à Projets ». Le Service Jeunesse-Médiation de la commune a la responsabilité de la gestion du dispositif. Cette action, destinée aux croisiens âgés de 11 à 29 ans révolu, consiste en une aide financière et à un accompagnement. Chaque dossier fait l'objet d'un examen par la commission d'attribution qui définit la recevabilité du projet, le niveau d'accompagnement ainsi que le montant de l'aide éventuellement accordée à celui-ci. L'enveloppe totale des aides octroyées sur une année civile ne peut excéder 12 000 €.

Les projets peuvent être de différentes natures :

- ❖ **Aide à l'adhésion à une association sportive ou culturelle croisienne** : les jeunes entre 11 et 29 ans révolu qui souhaitent s'inscrire dans une association sportive ou culturelle croisienne peuvent bénéficier d'une aide financière (pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 9 000 €). L'aide accordée varie en fonction du quotient familial (entre 60 et 100 €).
- ❖ **Aide à la formation de base BAFA/BAFD** : les jeunes entre 17 et 25 ans qui souhaitent passer leur BAFA peuvent bénéficier d'un accompagnement de la part de la commune. Pour cela, le jeune qui souhaitant passer le BAFA doit avoir travaillé durant quatre semaines pour la commune ou la MJC/CS en tant qu'animateur non diplômé et/ou avoir travaillé comme aide animateur pendant une session de 10 jours minimum. Dans le cadre du passage du BAFA, le jeune (21 ans révolu) doit avoir travaillé pendant une période minimum de quatre semaines en direction adjointe d'un accueil de loisirs ou de vacances. Le jeune doit ensuite s'engager à travailler durant six semaines de vacances dans le cadre des ACM organisés

par la ville de Croix, dans un délai de 12 mois. La commune prendra alors en charge les frais de formation du stage de base BAFA/BAFD. Le nombre de jeunes pouvant intégrer ce dispositif est limité (jusqu'à 12 jeunes par an).

- ❖ **Aide aux leçons de conduite dans le cadre du permis** : les jeunes entre 17 et 25 ans, après avoir réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, peuvent solliciter la ville de Croix afin de financer jusqu'à 10 heures de conduite soit un coût total maximal de 500 €. Le jeune doit être accompagné par un référent social qui validera la nécessité de l'obtention du permis de conduire pour favoriser son insertion professionnelle (notamment la Mission Locale).
- ❖ **Aide aux séjours autonomes** : cette action est destinée à permettre le départ en séjour autonome de jeunes de 16 à 29 ans révolu. Il peut s'agir de séjours de différentes natures : vacances, séjours sportifs ou culturels, etc. Le séjour peut être réalisé seul ou en groupe de six personnes maximum et se dérouler de façon autonome ou, pour les mineurs ou les jeunes en grande difficulté, dans des conditions susceptibles de les conduire vers l'autonomie. Un autofinancement de 20 % du séjour doit être réalisé par le jeune. Il est possible d'associer d'autres partenaires locaux au montage de dossier comme par exemple la Mission Locale qui propose un parcours vacances ou encore la MJC/CS qui accompagne les jeunes pour un départ en famille. L'aide accordée est estimée en fonction du projet pour un montant de 160 € maximum.
- ❖ **Soutien et aide aux projets** : ce dispositif vise à accompagner le jeune de 16 à 29 ans révolu dans l'ensemble de son projet, de la conception à la réalisation. En lien avec les partenaires d'accompagnement à la jeunesse, le jeune est accompagné individuellement dans ses démarches. Ce dispositif vise les projets de création et/ou de reprise d'entreprise, mais aussi socioculturels et/ou humanitaires. L'aide accordée est estimée en fonction du projet pour un montant de 300 € maximum consacrée à sa consolidation administrative. Les cofinancements sont des critères d'évaluation prépondérants pour ce dispositif.

Entre 2021 et le premier trimestre 2024, 178 jeunes ont bénéficié du dispositif de la « Boîte à projets » :

- ❖ 30 aides aux leçons de conduite dans le cadre du permis
- ❖ 52 aides à l'adhésion à une association sportive ou culturelle croisienne
- ❖ 21 aides aux séjours autonomes
- ❖ 6 aides et soutiens aux projets
- ❖ 44 aides à la formation de base BAFA/BAFD
- ❖ 25 jeunes ont découvert le métier d'animateur (immersion aide-animateur)

Les actions péri et extrascolaires par les autres acteurs du territoire

- ❖ Les associations sportives et culturelles croisiennes – entraînement hors vacances, complétés par des stages durant les vacances scolaires.
- ❖ Les ateliers développés par le GIP AGIRE autour de thématiques diverses

I.2.4 : L'accueil des enfants allergiques et/ou porteurs de handicap : l'inclusion

Les différents types de handicap :

La loi du 11 février 2005, dans son article 2, donne une définition juridique du handicap : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

L'enfant handicapé intellectuel, mental ou psychique : Ces handicaps concernent tout ce qui tend à réduire les différentes facultés qui permettent d'acquérir, de conserver et d'exploiter les connaissances de manière adaptée. Ils se caractérisent par un dysfonctionnement au niveau des interactions sociales, de la communication verbale ou non verbale et du comportement.

L'enfant handicapé moteur : Présente des atteintes corporelles qui tendent à réduire ou interdire la motricité. Une déficience motrice est une atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir, elle est due à une lésion ou à l'altération d'une fonction du corps (déplacement, préhension, élocution, déglutition, etc.).

L'enfant polyhandicapé : Présente un handicap mental souvent très sévère, associé à un handicap moteur qui limite de manière extrême son autonomie.

L'enfant déficient sensoriel (auditif ou visuel) : Présente une atteinte partielle ou totale d'un ou plusieurs organes des sens et principalement la vue et l'ouïe, cette dernière ayant des répercussions sur le développement du langage et le comportement.

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance :

Pour certains enfants, le handicap est déjà repéré avant leur arrivée en structure petite enfance.

- ❖ Au sein des structures d'accueil municipales, le médecin de crèche, l'infirmière du Centre de la Petite Enfance (CPE) et les équipes pédagogiques collaborent avec la famille pour définir les conditions d'accueil de l'enfant en crèche.
- ❖ Pour les structures privées et les assistantes maternelles, les conditions d'accueil sont déterminées avec la famille exclusivement.

Lorsque les familles ont besoin de conseils ou s'il y a « suspicion » de handicap chez un enfant en raison d'un comportement ou d'une évolution différente, les professionnels et les familles peuvent solliciter pour un accompagnement :

- ❖ Mathilde HOT du Pôle Ressources Handicap des papillons blancs (PRH) : elle vient en observation, apporte son aide aux professionnels et rencontre la famille avec le professionnel pour une orientation vers des professionnels médicaux ou paramédicaux et pour une meilleure prise en charge du jeune enfant.
- ❖ Annabelle CAU, référente inclusion municipale : elle permet le relais entre tous, conseille et informe sur les démarches possibles.

Passerelle entre la structure petite enfance et l'école maternelle :

Quand le handicap est repéré et lorsque l'enfant quitte la structure pour l'école maternelle, les professionnels de la petite enfance ne transmettent pas forcément les informations quant à la prise en charge de l'enfant, ses difficultés ou ses réussites. Ils préfèrent que l'enseignant les contacte (avec accord de la famille) pour se rendre disponibles et échanger. Ils ne souhaitent pas être à l'origine de l'échange car ils redoutent la stigmatisation de l'enfant concerné.

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires :

2 enseignantes spécialisées ont constitué des malles pédagogiques pour aider et outiller les enseignants et proposer des adaptations aux enfants (casque par exemple). L'école Don Bosco dispose également de matériel spécifique financé par les OGEC et/ou les parents d'élèves. Ces malles évoluent chaque année.

Passerelle entre l'école et le périscolaire :

Pour chaque enfant bénéficiant d'une notification MDPH, une fiche « Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) » est réalisée, en présence de la famille, par l'équipe de suivi de scolarisation composée, entre autres, de la psychologue scolaire et des AESH. Au besoin, la référente inclusion municipale et/ou le référent animation est présent.

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils péri et extrascolaires :

L'inclusion signifie que l'individu n'est pas en marge mais qu'il appartient au groupe social. Il revient donc au groupe de compenser ce qui le rend vulnérable en adaptant l'environnement ou l'activité.

La mise en œuvre de l'inclusion nécessite deux préalables essentiels :

- ❖ Que l'enfant soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe accueillant.
- ❖ Que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne accueillie.

Entre 2021 et 2023 :

- ✓ La commune a accueilli des enfants porteurs de différents handicaps : intellectuels, psychiques, moteurs avec une ou plusieurs déficiences sensorielles.
- ✓ Publics et accueils concernés : enfants et adolescents âgés de 3 ans à 17 ans dans les sites d'accueil périscolaires et extrascolaire.
- ✓ Entre 3 et 7 enfants/ados sont accueillis régulièrement depuis 2022.

Avant cette date, des enfants bénéficiaient de cet accueil inclusif mais les demandes des familles se limitaient à une aide particulière lors des temps méridiens ou à un aménagement de classe en temps scolaire. Depuis l'année scolaire 2022-2023, de nouveaux besoins ont émergé et la demande s'est accentuée.

Si l'ordonnance du 1er septembre 2005, et le décret du 26 juillet 2006 codifiés par les articles R227-1 à R227-30 du CASF20 qui régissent la protection des mineurs, et notamment les accueils collectifs de mineurs, ne reconnaissent pas de spécificités particulières concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, la collectivité a néanmoins fait le choix de renforcer l'équipe d'encadrement.

En effet, les enfants en inclusion bénéficient, en fonction de leurs besoins et des préconisations stipulées dans leur dossier de reconnaissance handicap (MDPH), d'un accueil mutualisé ou individuel. Le personnel encadrant est constitué d'AESH et d'animateurs qualifiés ou en cours de qualification, à condition qu'ils en émettent le souhait et soient prêt à s'y investir dans la durée.

De plus, certains bâtiments ont été aménagés afin d'accueillir ce public (école avec un ascenseur, avec éclairage spécifique, avec filtre UV sur les fenêtres...).

Enfin, et grâce à la coopération intercommunales, des solutions peuvent être proposées dans les villes partenaires pour les enfants ayant un handicap lourd et pour lesquels les structures ne sont pas adaptées.

L'article R 227-23 alinéa 3 du Code de l'Action Sociale des Familles précise : « Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, **le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.** » Disposition complétée par l'article R 227-25 CASF qui évoque le projet pédagogique : « Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment, le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps... ». Et l'article R227-26 CASF stipule l'obligation de communiquer le projet éducatif et le projet pédagogique aux parents avant l'accueil.

Ainsi, dans nos accueils de loisirs, des aménagements sont mis en place au sein de la structure (espace calme en retrait en cas de besoin dans la journée) et acquisition de matériel pédagogique spécifique. De plus, avec accord de la famille, l'accueil est progressif en fonction des capacités de l'enfant (accueil en demi-journée parfois moins dans les premiers temps).

De plus, les équipes d'encadrement ont réfléchi aux animations possibles par type d'activité et en fonction du type de handicap :

TYPES D'ACTIVITES	<i>Handicap intellectuel, mental ou psychique</i>	Handicap moteur	Polyhandicap	Déficient sensoriel (auditif ou visuel)
Accueil échelonné	Jeux de sociétés, dessins, jeux musicaux	Chant, conte	Activités sensorielles	Jeux sur les sens
Hygiène	Montrer, expliquer et encadrer avec l'aide d'images, photos	Faire pour eux	Expliquer et faire avec eux	Accompagner

Repas	Montrer, expliquer et encadrer avec l'aide d'images, photos	Repas mixer et lisse, pour la boisson connaître la fiche alimentaire (poudre gélifiée ou boisson liquide)	Repas mixer et lisse, pour la boisson connaître la fiche alimentaire (poudre gélifiée ou boisson liquide)	Amener sous forme de jeux la connaissance de son plateau par cœur
Temps calme	Relaxation, dessins	Relaxation avec musique d'ambiance, bien être	Relaxation avec musique d'ambiance, bien être	Conte d'histoire, dessin
Sorties	Spectacle, zoo, expo	La plage, zoo, musée	La plage, zoo, musée	Sorties touristiques, parcours thérapeutiques
Activité sportive	Parcours de motricités, vélos, tennis	Handisports (basket, tennis de table) ...	Pour faire une activité sportive, il faut être accompagné d'un kiné	Parcours de motricités adaptés aux sens
Activités	Expression corporelle, utilisation console type Wii, Xbox	Activités bien être, équithérapie	Thérapie musical, jardinage	Théâtre, activité nature thérapeutique

De même, un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** est mis en place : il peut être établi par le médecin scolaire et utilisé lors des temps péri et extrascolaires, par un médecin généraliste ou spécialisé ou par l'infirmière municipale.

La loi donne une direction mais la mise en pratique relève d'une conjonction de volontés individuelles et collectives.

A Croix, 2 types de PAI sont proposés :

- ❖ PAI médicamenteux (problèmes d'asthme, problèmes gastriques, mucoviscidose...) : une fiche précise les modalités de la prise de médicament. Si la prise de médicament nécessite une démarche particulière, l'infirmière municipale, les parents et le médecin scolaire rencontrent les enseignants et les animateurs qui auront à prendre en charge l'enfant, afin de leurs fournir toutes les informations nécessaires.
- ❖ PAI alimentaire :
 - PAI alimentaire avec éviction : L'aliment allergène n'est pas service à l'enfant et un aliment de substitution lui est proposé dans la mesure du possible (ex : une pomme à la place d'un kiwi)
 - PAI alimentaire complet : Toutes les denrées alimentaires fournies à l'enfant lors des différents temps de vie sont exclusivement fournies par la famille. Un tarif spécifique est appliqué pour cette prestation.

Enfin, des dispositifs sont mis en place pour un bon accompagnement de l'enfant et de sa famille :

Afin que les familles aient un interlocuteur dédié, un agent de la Commune a le rôle de Référent inclusion des temps de l'enfant parmi ses missions.

- ❖ Chaque demande de famille est étudiée selon plusieurs critères pour établir un protocole d'accueil :
 - Un espace disponible et suffisant, un lieu d'accueil accessible.
 - Le recrutement possible d'un AESH ou animateur sensibilisé à cette mission (pénurie actuelle d'encadrants).
 - L'expertise du Pôle Ressource Handicap pour les aménagements nécessaires au sein de l'accueil lors d'une première immersion de l'enfant. Le directeur d'ACM et les animateurs chargés de l'accompagnement de l'enfant bénéficient ensuite d'une préconisation de bonnes pratiques pour accompagner au mieux l'enfant.
- ❖ Le directeur informe l'ensemble de l'équipe des difficultés rencontrées par l'enfant : animateurs, agents techniques, personnels de cuisine, chauffeurs ... doivent être sensibilisés aux spécificités de la vie quotidienne de l'enfant accueilli.
- ❖ Des consignes particulières sont éventuellement prises et insérées dans le règlement intérieur. Toutefois les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement du séjour. La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée.
- ❖ Les parents peuvent être associés à certains temps d'animation, notamment dans les premiers temps et lors de sorties.

- ❖ L'enfant bénéficie d'un temps d'adaptation et l'équipe d'encadrement est vigilante quant à son rythme de vie compte tenu d'une éventuelle fatigue. Tout est mis en place pour que l'enfant puisse participer aux différentes activités, à partir de projets adaptés travaillés avec l'équipe.

La communication :

- Avec la famille : Les conditions d'accueil sont définies dans un protocole d'accueil individualisé qui associe la famille, le référent inclusion, l'infirmière municipale, le Pôle Ressources Handicap et l'équipe d'encadrement. Les rencontres sont prévues avant et après l'accueil de l'enfant où les familles s'assurent que celui-ci est en sécurité, et qu'il bénéficie d'activités adaptées, qu'il se sent bien, et peut (dans la mesure du possible) progresser dans un environnement adapté. L'équipe d'encadrement est à l'écoute des parents et tient compte de leurs conseils.
- Avec l'équipe d'encadrement et d'animation : Elle rassure les parents sur le respect des règles d'hygiène et de santé et le respect des besoins spécifiques de l'enfant. Elle s'enquière auprès des parents des signes d'alerte qui annoncent l'état de fatigue de l'enfant. Elle propose des temps de repos selon les besoins. Cependant, elle montre qu'elle tient compte du handicap sans pour autant stigmatiser l'enfant, elle lui permet de partager des loisirs et de vivre des activités qui favorisent son autonomie. Des temps de bilan entre parents et encadrants, en présence de la référente handicap et le Pôle Ressources Handicap au besoin, sont à organiser selon un rythme à définir dans la phase de préparation.
- Avec les enfants : L'équipe informe les enfants qu'un d'entre eux peut rencontrer des difficultés, notamment de compréhension. Il convient parfois de leur donner les éléments d'aide...

1.2.5 : La mise en œuvre du Plan mercredi

Les mercredis loisirs – Ville de Croix

	Périscolaire			
	2019	2021	2022	2023
Nbre de jours de fonctionnement	34	33	35	35
Nbre d'heures de fonctionnement	8h	8h	10h	10h
Mercredis loisirs / heure enfant réalisé	55 696	51 947	69 029	75 954

- ❖ Les familles inscrivent l'enfant, pour l'année scolaire et selon les places disponibles, par le biais du site « Croix services en ligne ». Elles ont le choix entre plusieurs formules :
 - ↳ Matin **sans** repas de 9h00 à 11h30,
 - ↳ Matin **avec** repas de 9h00 à 13h30,
 - ↳ Après-midi **sans** repas de 13h30 à 17h00,
 - ↳ Après-midi **avec** repas de 11h30 à 17h00,
 - ↳ Journée complète de 9h00 à 17h00 **sans** repas,
 - ↳ Journée complète de 9h00 à 17h00 **avec** repas,
- ❖ Il existe également une possibilité de garderie :
 - ↳ Le matin : de 7h30 à 9h00
 - ↳ Le soir : de 17h00 à 18h30.
- ❖ Les mercredis loisirs sont organisés dans les structures suivantes (hors jours fériés) :
 - ↳ Le groupe scolaire Françoise Dolto : enfants de 2 ans ½ à 10 ans
 - ↳ L'école La Fontaine : enfants de 2 ans ½ à 6 ans
 - ↳ L'école Malraux : enfants de 6 à 10 ans
- ❖ Un projet pédagogique est élaboré pour chaque temps d'accueil (jeux libres, activités manuelles, psychomotricité, jeux de société, sports) et des projets ou ateliers sont mis en place par les équipes d'animation (rencontres intergénérationnelles, action parentalité à la Villa Cavois, atelier décoration pour le Carnaval, journées festives à l'occasion d'évènements comme Le Tour de France ou Paris 2024).

En complément des mercredis loisirs sont également proposés des ateliers au Conservatoire à Rayonnement Communal

Les actions du mercredi des autres acteurs du territoire

- ❖ La MJC Centre Social propose divers ateliers socio-culturels (couture, musique, arts plastiques, danse...)
- ❖ Les activités des associations sportives et culturelles croisiennes

1.2.6 : Besoins repérés en vue du renouvellement du PEDT / Plan mercredi

Le renouvellement du PEDT coïncide avec l'écriture du projet social du territoire inhérente à la CTG 2025-2030 dans laquelle la ville de Croix s'est engagée.

En plus des réunions partenariales sur divers thématiques dont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap et la parentalité, d'autres réunions plus spécifiques au PEDT ont été organisées : deux comités de pilotage (partenaires et élus), une séance de travail collectif avec la CAF du Nord, la MJC CS, les référents des structures d'accueil de loisirs, les agents du service jeunesse-médiation, la référente inclusion, les coordinateurs des temps de l'enfant, le responsable du pôle éducation et la directrice Education, Jeunesse et Sport.

Les réflexions menées ont mis en évidence les besoins suivants :

❖ L'inclusion au sein des différents accueils :

Avant l'accueil de l'enfant dans la structure :

- La famille est reçue avec l'enfant et le futur encadrant afin d'échanger sur les modalités de son accueil en vue de réaliser une fiche de suivi
- Inclure dans les fiches de suivi de l'enfant ses habitudes à la maison pour aider à la création de repères.
- Avoir une malle multi handicap et adaptée aux évolutions de l'enfant au cours de son inclusion.

Pendant l'accueil :

- L'enfant participe à l'activité dont il a envie ou dont l'encadrant juge qu'elle sera adaptée peu importe le groupe ou la tranche d'âge.
- Importance des repères (locaux et adultes encadrants).
- Partenariat avec l'Education Nationale pour la transmission des informations importantes et partage d'expériences.
- Besoin de rassurer les encadrants (peur d'être maltraitant) avec l'appui du pôle Ressource Handicap.
- Besoin de formation.
- Il arrive que les référents se forment en observant les pratiques des AESH – Quid de la possibilité d'observer des éducateurs lors de leurs séances de travail.

Les éléments à prendre en compte :

- Nécessité d'une communication transparente avec la famille.
- Besoin de plus de rencontres formelles avec les parents.
- Témoignages des parents des enfants à l'occasion de rassemblements de toutes les équipes.
- Evolution des enfants au sein des accueils donne du sens à la démarche

❖ L'amélioration de la relation avec les familles (communication et implication) :

En raison de la faible disponibilité des parents (accentuée pour les familles monoparentales), il est important de réfléchir collectivement à de nouvelles approches avec la communauté éducative (écoles, collège, APE...) pour inciter les parents à prendre leurs places.

- Mettre en place des goûters thématiques avec les parents
- Réaliser des activités parents/enfants au sein même des établissements
- Organiser des concours et projets ouvert à tous (pour intégrer les enfants et les familles des périscolaires dans les différents projets de la ville à l'image du projet Carnaval)

Les participants des groupes de travail attendent des parents de la bienveillance, de la ponctualité et de la politesse.

❖ **L'ouverture à la culture et à la citoyenneté en lien avec les autres acteurs du territoire :**

Comment pouvons-nous renforcer les partenariats avec la MJC/CS et les autres acteurs du territoire ?

- Organiser des portes ouvertes avec les différentes associations sportives et culturelles
- Programmer des immersions avec les enfants au sein des associations
- Organiser des projets sportifs et culturels
- Faire du lien avec l'Education Nationale
- Programmer une rencontre annuelle avec l'ensemble des acteurs pour travailler en amont les projets
- Avoir une liste actualisée des différents acteurs
- Connaître les missions de chaque partenaire
- Développer des relations avec les directeurs d'école et principal de collège

Quelles actions concrètes pouvons-nous mettre en place pour favoriser l'ouverture à la culture et à la citoyenneté chez les jeunes dans notre territoire ?

- Prévoir des initiations avec les associations sportives et culturelles
- Organiser des portes ouvertes avec les enfants et les jeunes
- Impliquer les élus dans les différents projets
- Créer un conseil municipal des jeunes
- Faire découvrir les acteurs du territoire
- Créer un pass culture croisien
- Valoriser à l'échelle du territoire les actions relatives à la citoyenneté portées par les jeunes (portraits citoyens)
- Favoriser l'ouverture vers la bibliothèque et le conservatoire
- Mettre en place des projets de sensibilisation à l'environnement
- Programmes de mentorat avec des entreprises locales pour découvrir différents métiers (pompiers, boulangers...)
- Organiser des portes ouvertes avec les différentes associations sportives et culturelles
- Favoriser l'ouverture vers la bibliothèque et le conservatoire à rayonnement communal
- Education à la nutrition (voir le projet gaspillage alimentaire en cours)

❖ **La mise en place d'une passerelle de l'enfance vers la jeunesse :**

Quels sont les freins et les difficultés que vous constatez ?

- Faibles interactions dans le domaine du périscolaire
- Manque de rencontres avec les professionnels
- Faible visibilité des activités proposées par l'Espace Jeunesse
- Inquiétude de certains parents sur le sérieux de la structure jeunesse (l'image renvoyée)
- Structure jeunesse trop petite en termes d'accueil durant les vacances scolaires

Quels seraient les leviers à apporter ?

- Communiquer au sein des ACM 6-12 ans avant l'âge limite des participants
- Intervenir dans les écoles (CM1/CM2)
- Favoriser la mixité des jeunes accueillis
- Proposer des journées avec repas et des thématiques attractives (stages sport, culturel, artistique, manuel)
- Proposer des portes ouvertes avec la participation des référents périscolaires et des stagiaires du dispositif de « La Boîte à projets », pour les enfants et les jeunes
- Faire intervenir des jeunes adolescents auprès des enfants
- Programmer des animations parentalité enfance/jeunesse.

La présence du service jeunesse-médiation au sein du nouveau projet Jacques Brel devrait permettre de changer l'image négative que certains parents peuvent avoir vis-à-vis de la structure actuelle.

II. Les enjeux et objectifs du PEDT / Plan mercredi

II.1 Enjeux éducatifs et objectifs pour la collectivité

Depuis plusieurs années et à travers ses actions (A.C.M.S.H, mercredis loisirs, pause méridienne, accueils périscolaires, accueil jeunes) aux côtés de différents partenaires (CAF du Nord, Département, Région, MEL, Education Nationale, DRAJES, Comités de quartier, associations) la ville s'est notamment fixée comme objectif d'accompagner les enfants et adolescents vers l'âge adulte où ils seront décideurs et acteurs de leur vie, en les amenant à une citoyenneté active.

Croix veut aider ces enfants/jeunes à trouver des repères, des racines, à apprendre à se connaître, à devenir autonomes et responsables. Elle souhaite également accompagner les familles à conjuguer vie familiale, sociale et professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, Croix se fait fort de conjuguer les actions de son personnel qualifié et celles des associations et autres acteurs du territoire qu'elle soutient matériellement et financièrement.

Au-delà des objectifs qui participent à l'éducation de l'enfant et à l'accompagnement des familles, la municipalité souhaite également orienter son action vers l'inclusion et les passerelles entre la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

L'enjeu de ce PEDT / Plan mercredi est de conserver les actions et les partenariats construits ces dernières années tout en y intégrant les nouveaux besoins repérés collectivement.

Rappel des axes précédemment définis **complétés de nouvelles propositions** :

Proposer aux familles des accueils de qualité :

- Tous les accueils disposent d'un agrément du Département ou sont habilités par la DRAJES, et respectent la réglementation en vigueur
- Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié
- La sécurité des enfants est assurée pleinement :
 - * Les protocoles d'hygiène, de soin (...) sont réévalués chaque année avec les professionnels concernés (en interne et en collaboration avec les partenaires extérieurs)
 - * Pour les accueils périscolaires soir et les pauses méridiennes : les enfants restent dans leur école pour participer à des activités ludiques
 - * Pour les accueils périscolaires matin, les A.C.M.S.H. et les mercredis loisirs : les activités ont lieu soit dans une école, soit dans une des structures municipales.Les déplacements se font en bus ou à pied avec un encadrement suffisant.
- * Pour tous les types d'accueil : les enfants et les jeunes bénéficient de locaux adaptés et ne sont jamais seuls.

Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants *et des jeunes* :

Au sein des structures petite enfance, les actions mises en place permettent au jeune enfant de développer son autonomie (motricité, langage, propreté...) et sa socialisation.

Durant les accueils périscolaires, les pauses méridiennes, les mercredis loisirs et les A.C.M.S.H., des activités diverses et variées sont proposées aux enfants en fonction de leur âge et de leurs envies. Différentes thématiques sont abordées : le sport (terrestre et aquatique), la culture, les arts plastiques, les jeux (collectifs, individuels, de société, grands jeux...), la découverte locale et régionale. Ces activités sont organisées autour d'une seule et même thématique mais déclinées selon les envies et compétences des différentes équipes. Ce thème est déterminé pour une année d'après les propositions des directeurs d'A.C.M.S.H. et conformément aux décisions des élus de délégations.

Concernant l'offre en matière de jeunesse, le diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG a mis en évidence : la richesse de l'offre en matière de loisirs ; les dispositifs d'accompagnement et de portage des projets (Boîte à projets) ; l'existence d'importants dispositifs de soutien et d'orientation des jeunes à une échelle communale et intercommunale ; la coordination partenariale sur les questions de jeunesse. Il a aussi démontré, lors des micros-

trottoirs réalisés que les jeunes sont prêts à s'investir pour des causes qui les touchent au quotidien (environnement, rapports femmes/hommes) et à participer à des séjours.

Pour participer à l'épanouissement des jeunes, la collectivité souhaite donc poursuivre les actions de médiation et de prévention, renforcer le volets loisirs et l'accompagnement de projets par les jeunes et pour les jeunes, prolonger les actions pour favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes croisiens et enfin poursuivre le dispositif de la « Boîte à Projets », favoriser l'ouverture des jeunes à la culture et à la citoyenneté par la mise en place de projets de sensibilisation à l'environnement et aux rapports homme/femme ainsi que des actions d'éducation à la nutrition en plus des actions partenariales envisagées et présentées ci-après.

Favoriser les échanges :

- Entre les professionnels de la petite enfance sur les enjeux pédagogiques, éducatifs, organisationnels et les relations avec les partenaires et les familles.
- Animations intercommunales : la commune de Croix s'est associée aux communes de Hem, Wasquehal pour monter des projets autour de la formation des encadrants et avec Leers pour la mise en place de journées festives pour les enfants et les jeunes.
- Séminaire des directeurs et adjoints des ACM d'été ou des activités périscolaires : différentes animations sont mises en place par un prestataire extérieur d'après l'analyse de terrain faite par les coordinateurs des villes de Croix, Hem et Wasquehal. Le but est d'améliorer la qualité d'accueil, échanger, uniformiser le travail en équipes et coopérer.
- Stage de base BAFA : chaque année et à tour de rôle, Croix, Hem ou Wasquehal organise une session de base BAFA dans l'une de ces structures municipales. Avant la mise en place, elle est chargée de rechercher et proposer un organisme de formation aux autres villes.
- Rencontres intergénérationnelles :
Actions ponctuelles : une ou plusieurs activités communes sont organisées pendant l'année. Les enfants, *comme les jeunes*, peuvent également réaliser un spectacle qu'ils vont présenter dans un foyer / EPHAD ou réaliser un spectacle avec les personnes âgées...
La commune souhaite fortement pérenniser ces actions qui sont riches et appréciées tant par les enfants que par les personnes âgées.
- Rencontres inter-centres :
 - Les directeurs des mercredis loisirs ou des accueils de loisirs organisent des manifestations communes à plusieurs centres (grande kermesse, sorties culturelles, spectacle de fin de centre...)
 - Les référents pause méridienne organisent des rencontres sportives ou culturelles (tournois de foot, battles de danse, *tournois d'échecs*...)
 - Les directeurs de centres organisent des rencontres entre enfants avec des centres de loisirs de communes proches et ne faisant pas partie du groupe intercommunal (Halluin, Hellemmes, Tourcoing...)
- Partenariats avec les acteurs du territoire :
 - Poursuivre le pilotage des groupes de travail (comité petite enfance, comité stratégie jeunesse, comité parentalité, COPIL (animations estivales, Politique de la ville, CTG...)) *et développer de nouveaux partenariats.*
 - Certaines vacances ou samedis, les jeunes de l'Espace jeunesse rencontrent les jeunes en stage de foot.
 - *Des actions co-construites avec la MJC CS sont proposées aux jeunes*
 - *Des événements communs dédiés à la jeunesse sont organisés dans l'année avec le concours des acteurs jeunesse du territoire*
 - *Organiser des portes ouvertes avec les différentes associations sportives et culturelles*
 - *Programmer des immersions avec les enfants au sein des associations*
 - *Programmer une rencontre annuelle avec l'ensemble des acteurs pour travailler en amont les projets*
 - *Avoir une liste actualisée des différents acteurs et connaître les missions de chaque partenaire*
 - *Favoriser le lien entre l'Education Nationale et les associations culturelles et citoyennes du territoire*
 - *Poursuivre les réunions de régulation entre les pôles de la DEJS et les directeurs d'école*
 - *Favoriser l'ouverture vers la bibliothèque et le conservatoire*

- *Programmes de mentorat avec des entreprises locales pour découvrir différents métiers (pompiers, boulangers...)*
- *Poursuivre les séances de travail entre le pôle éducation et la MECS*

Développer les relations parents / enfants / professionnels :

- Une journée d'accueil est proposée aux nouvelles familles inscrites dans une structure petite enfance municipale
- Une attention particulière est portée sur les transmissions quotidiennes aux familles
- L'équipe est à l'écoute des familles. Elle se rend disponible pour toute demande formulée et ce, quel que soit le temps d'accueil concerné.
- Ensemble d'événements qui ponctuent l'année et qui favorisent le renforcement du lien parent/enfant/équipe : soirées thématiques, sorties, pique-niques, journées festives...
- Les équipes organisent des réunions avec les enfants pour recueillir leurs remarques et idées afin de répondre au mieux à leurs attentes.
- Les parents participent bénévolement à la commission « menus »
- Des questionnaires de satisfaction sont régulièrement réalisés sur le site Espace Famille afin de recueillir remarques et commentaires pour améliorer les modalités accueils.
- *Revoir les modalités d'accueil des parents en prenant en compte nos propres émotions (communication positive)*
- *Les professionnels attendent des parents de la bienveillance, de la ponctualité, de la politesse et de l'implication*
- *Mettre en place des goûters thématiques avec les parents*
- *Réaliser des activités parents/enfants au sein même des établissements*
- *Organiser des concours et projets ouvert à tous (pour intégrer les enfants et les familles des périscolaires dans les différents projets de la ville à l'image du projet Carnaval)*
- *Poursuivre le travail d'accompagnement des associations de parents d'élèves*
- *Accompagner les familles dans l'utilisation des outils de communication (ENT)*

Renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes au sein des différents accueils :

Avant l'accueil de l'enfant dans la structure :

- *La famille est reçue avec l'enfant et le futur encadrant afin d'échanger sur les modalités de son accueil en vue de réaliser une fiche de suivi*
- *Inclure dans les fiches de suivi de l'enfant ses habitudes à la maison pour aider à la création de repères.*
- *Avoir une malle multi handicap et adaptée aux évolutions de l'enfant au cours de son inclusion.*

Pendant l'accueil :

- *L'enfant participe à l'activité dont il a envie ou dont l'encadrant juge qu'elle sera adaptée peu importe le groupe ou la tranche d'âge.*
- *Importance des repères (locaux et adultes encadrants).*
- *Partenariat avec l'Education Nationale pour la transmission des informations importantes et partage d'expériences.*
- *Besoin de rassurer les encadrants (peur d'être maltraitant) avec l'appui du pôle Ressource Handicap.*
- *Besoin de formation.*
- *Il arrive que les référents se forment en observant les pratiques des AESH – Quid de la possibilité d'observer des éducateurs lors de leurs séances de travail.*

Les éléments à prendre en compte :

- *Nécessité d'une communication transparente avec la famille.*
- *Besoin de plus de rencontres formelles avec les parents.*
- *Témoignages des parents des enfants à l'occasion de rassemblements de toutes les équipes.*
- *Evolution des enfants au sein des accueils donne du sens à la démarche*

Développer les passerelles entre petite enfance, enfance et jeunesse :

- *Permettre aux jeunes enfants et à leur parent de découvrir une école type en présentant les différents espaces (classes, salle de motricité, sanitaires, restaurant scolaire), le fonctionnement d'une journée, la garderie et le rôle de l'animateur...*
- *Travailler la passerelle éducative entre école maternelle, école élémentaire et collège*
- *Favoriser les liaisons entre le service Péri et Extrascolaire et le service Jeunesse-Médiation. En effet, les interactions entre les deux services sont relativement faibles dans le champ du périscolaire et de l'extrascolaire avec peu de temps de rencontres formalisés entre les professionnels des services concernés*
- *Communiquer au sein des ACM 6-12 ans avant l'âge limite des participants*
- *Intervenir dans les écoles (CM1/CM2) et au collège pour présenter les activités de l'Espace jeunesse*
- *Favoriser la mixité des jeunes accueillis*
- *Proposer des journées avec repas et des thématiques attractives (stages sport, culturel, artistique, manuel) pour les enfants et les jeunes*
- *Proposer des portes ouvertes avec la participation des référents périscolaires et des stagiaires du dispositif de « La Boîte à projets », pour les enfants et les jeunes*
- *Faire intervenir des jeunes adolescents auprès des enfants*
- *Programmer des animations parentalité enfance/jeunesse au sein du service Jeunesse-Médiation*

II.2 Articulation avec les projets d'école

Effectifs prévisionnels du public rentrée scolaire 2024/2025

Ecoles	Cycle	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lucie Aubrac	Maternelle	5	101
La Fontaine	Maternelle	3	82
Françoise Dolto	Maternelle	5	113
Voltaire	Maternelle	4	95
J. Macé	Maternelle	3	85
TOTAL maternelle		20	476
Lucie Aubrac	Elémentaire	8	201
J. Lebas	Elémentaire	7	144
J. Jaurès	Elémentaire	7	133
Malraux	Elémentaire	6	108
Françoise Dolto	Elémentaire	8	196
TOTAL élémentaire		36	782
TOTAL		56	1258

Tous les 3 ans, les directeurs d'école doivent rédiger un nouveau projet d'école pour lequel les pôles éducation et entretien-restauration sont conviés à participer.

Ce dernier est présenté lors d'un conseil d'école auquel participent élus et techniciens de la ville.

Afin de soutenir ces projets d'école, la ville propose aux directeurs de remplir un dossier afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation d'activités et/ou de sorties (aides aux projets pédagogiques - APP).

De plus la ville organise en parallèle des actions éducatives qui viennent compléter les projets déposés (voir liste page 5).

Enfin, la ville soutien autant que possible le projet PACTE et NEFLE « Notre Ecole Faisant là Ensemble » en plus de la prise en charge récente de l'ENT.

II.3 Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire

Avec la fin de la période de restriction relative au Covid, nous avons pu remettre en place des réunions de régulation. Celles-ci regroupent le directeur d'école, les référents de site (entretien-restauration et animation), le référent ATSEM (pour les maternelles), les coordinateurs (entretien-restauration et temps de l'enfant) et un responsable de pôle. Ces réunions organisées à intervalle régulier, permettent de faire le point sur tous les items communs et propres à chacun se déroulant au sein du bâtiment scolaire (garderie, restauration, entretien, activités du mercredi, temps scolaire, école ouverte, APC...).

En raison de la baisse des effectifs scolaires depuis quelques rentrées, certaines salles ont été réaffectées à d'autres activités et sont mutualisées entre temps scolaire et péri-extrascolaire (salle arts plastiques, salle d'expression artistique comme danse, musique et théâtre).

Enfin, avant chaque période de vacances, un état des lieux est réalisé afin de déterminer les espaces et le matériel utilisé par les équipes d'animation.

III. Articulation du PEDT / Plan mercredi avec les dispositifs existants

Faire dialoguer les dispositifs actuels : liens entre PEDT, CTG et contrat de ville et des Solidarités

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale engagée avec la CAF, la ville de Croix a réalisé un diagnostic du territoire. Le but était d'identifier les besoins prioritaires sur la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants par la mobilisation de cofinancements et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Pour le territoire croisien, les interventions en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles concernent : la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap, le logement et l'animation de la vie locale.

Le travail partenarial réalisé afin de déterminer les changements visés et les actions à mettre en place pour y parvenir, a permis d'alimenter le PEDT sur la question éducative des publics enfance et jeunesse du territoire et la mise en cohérence éducative des actions.

Enfin, le contrat de ville et des solidarités, s'est appuyé sur une analyse spécifique aux habitants du quartier Saint-Pierre, qui est venue compléter le diagnostic réalisé. Ce contrat, a pour volonté d'intensifier l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes du quartier prioritaire de la Ville, de la naissance à l'insertion professionnelle. Ainsi, les projets inscrits dans le PEDT croisien ont été ajustés aux besoins des publics et aux caractéristiques du quartier.

IV. Organisation et Nature des activités proposées le mercredi

Pour les 2 ans ½ à 11 ans par la ville de Croix

La commune organise des accueils de loisirs le mercredi **(7h30 – 18h30)** :

2 sites maternelles sont ouverts (capacité d'accueil : 48 et 72) et 2 sites élémentaires (capacité d'accueil : 60 et 72).

Les inscriptions sont réalisées auprès du service Espace Famille. La participation financière des familles est :

Pour les Croisiens : au taux d'effort par tranche selon le quotient familial déterminé par le rapport revenu global avant abattement (revenu annuel du foyer : salaires, pensions, rentes et revenus des capitaux mobiliers) /nombre de personnes vivant au foyer :

Les tranches sont déterminées comme suit :

- ♦ A : Quotient familial inférieur ou égal à 3 829 €,
- ♦ B : Quotient familial entre 3 830 € et 6 200 €,
- ♦ C : Quotient familial entre 6 201 € et 9 000 €,
- ♦ D : Quotient familial entre 9 001 € et 12 000 €,
- ♦ E : Quotient familial entre 12 001 € et 20 000 €
- ♦ F : Quotient familial supérieur à 20 001 € ou sur non-présentation de l'avis d'imposition.

Pour les extérieurs : aux taux d'effort selon le quotient familial déterminé par le rapport revenu global avant abattement (revenu annuel du foyer : salaires, pensions, rentes et revenus des capitaux mobiliers) /nombre de personnes vivant au foyer.

- ♦ QF plancher : 1 €,
- ♦ QF plafond : 20 000 € (si le QF est supérieur à 20 000€ le tarif plafond est appliqué)

Les familles peuvent inscrire ou désinscrire leur enfant en respectant un délai de 8 jours avant la date effective d'activité. Elles peuvent être remboursées d'une activité non réalisée sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant

Les familles ont le choix entre plusieurs formules :

- ↪ Matin **sans** repas de 9h00 à 11h30,
- ↪ Matin **avec** repas de 9h00 à 13h30,
- ↪ Après-midi **sans** repas de 13h30 à 17h00,
- ↪ Après-midi **avec** repas de 11h30 à 17h00,
- ↪ Journée complète de 9h00 à 17h00 **sans** repas,
- ↪ Journée complète de 9h00 à 17h00 **avec** repas,

Il existe également une possibilité de garderie :

- ↪ Le matin : de 7h30 à 9h00
- ↪ Le soir : de 17h00 à 18h30.

Un projet pédagogique est élaboré pour chaque temps d'accueil (jeux libres, activités manuelles, psychomotricité, jeux de société, sports) et des projets ou ateliers sont mis en place par les équipes d'animation (rencontres intergénérationnelles, action parentalité, atelier décoration à l'occasion d'évènements...).

Pour les 11 - 17 ans par la ville de Croix

Dans le cadre du dispositif CAF « PS jeunes », un accueil est organisé les mercredis de 14h à 19h à l'Espace Jeunesse. Les jeunes peuvent bénéficier d'activités en libre accès et de sorties mensuelles (cinéma, piscine, matchs de foot, bowling, etc.).

Pour y participer les jeunes doivent s'acquitter de la carte jeunesse. Pour les sorties, une contribution au taux d'effort par tranche leur est demandé.

Par le CRC et les autres acteurs du territoire

Les partenaires du territoire proposent également des activités pour les enfants et les jeunes à l'image des ateliers socioculturels de la MJC centre social, des associations culturelles et sportives mais aussi du CRC.

Les modalités d'information des familles :

- ❖ Guichet unique au Relais Petite Enfance (RPE) bien repéré par les familles
- ❖ Les lieux d'information :
 - Accueils Mairie

- Accueil RPE
- Accueil PMI
- Accueil CAF
- Association Am-Stram-Miam
- MJC centre social & Labo du quotidien
- permanence sur les marchés de Croix

❖ Les outils d'information :

- Site de la ville
- Espace citoyen (mairie)
- ENT (Espace Numérique de Travail)
- Mon enfant.fr (CAF)
- Facebook ville / jeunesse / MJCCS / Am Stram Miam
- Newsletter ville
- Flyers, affiches
- Livret petite enfance

V. Partenaires et ressources du projet

Les partenaires :

Les écoles, les associations sportives, culturelles et citoyennes*, les services de la ville (éducation, jeunesse-médiation-politique de la ville, sports, espaces verts, petite enfance, culture – vie associative / CRC), le CCAS, la MJC/CS, l'association Am Stram Miam, la MECS, la maison des parents, le Pôle Ressources Handicap, l'Education Nationale (écoles et collège), la CAF du Nord, le Département, l'Etat, le GIP AGIRE, France travail.

***associations culturelles et citoyennes** : association pour le travail de mémoire (intervention auprès de 450 élèves élémentaires) ; la Société Saint Vincent de Paul (pour l'aide aux devoirs) ; les Bibliothèques pour tous (inclus Ludothèque) ; la MJC Centre Social.

***associations sportives** : basket, boxe, lutte, foot, gymnastique sportive et artistique, judo, karaté, Ying Yang, culturisme, natisme, bouliste, tennis, tennis de table, tir, les carabiniers.

Les ressources humaines :

Les services de la ville : pôle éducation, jeunesse-médiation et politique de la ville, sports, culture, qualité espace public, Centre de la petite enfance, CCAS soit :

- ❖ 2 adjoints d'animation
- ❖ 1 animateur territorial
- ❖ 2 CDI « directeur » et 3 CDI « animateur »
- ❖ 19 ATSEM (dont 3 CDI et 7 titulaires)
- ❖ 2 éducateurs sportifs
- ❖ 7 maîtres-nageurs
- ❖ 1 infirmière
- ❖ 2 Dumistes
- ❖ Des professeurs de musique
- ❖ Des jardiniers
- ❖ Des animateurs des foyers de personnes âgées
- ❖ Des enseignants
- ❖ L'inspecteur, les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale et l'ERUN
- ❖ Les parents
- ❖ Les partenaires existants (Société Saint Vincent de Paul)
- ❖ Les associations sportives et culturelles
- ❖ Des intervenants extérieurs selon les besoins
- ❖ La MJC/ Centre Social

Les ressources matérielles :

- ❖ Le complexe sportif Henri Seigneur : 1 salle omnisports, 1 salle de tennis, 1 salle pour les arts martiaux et le tennis de table, 2 terrains de football synthétiques, 1 terrain de handball extérieur, 2 terrains de basket extérieurs
- ❖ La piscine municipale
- ❖ La salle Sandras : 1 salle de gymnastique, 1 stand de tir à 10m et à 25m
- ❖ La salle Romain Rolland : 1 salle omnisport et 1 salle de musculation
- ❖ Un boulodrome
- ❖ Un nouvel espace de pratique « Le TCF » - Tennis Club des Flandres
- ❖ Le Conservatoire à Rayonnement Communal
- ❖ La salle Dedecker : 4 salles pour la mise en place d'activité
- ❖ Le centre culturel J. Brel : 1 salle de spectacle, 1 cuisine aménagée, 2 salles d'activité
- ❖ La salle de concert Debussy
- ❖ La maison de la Mackellerie : 4 salles d'activité
- ❖ L'espace jeunesse : 1 salle d'activités
- ❖ Les écoles maternelles et élémentaires publiques
- ❖ Trois véhicules de fonction
- ❖ Une tablette par structure pour assurer le pointage des enfants et disposer des informations administratives et de santé des inscrits. Ces tablettes servent également de téléphone
- ❖ Le matériel pédagogique sportif pour l'initiation à toutes les disciplines sportives ainsi qu'aux nouvelles activités et aux arts du cirque.

Les ressources financières :

- Les participations financières des familles avec un taux d'effort par tranche
- Le financement de projets spécifiques en Politique de la Ville (MEL + Région + Etat)
- Les subventions de la CAF du Nord : convention PSO, PS Jeunes, aides spécifiques (Fonds publics et Territoires, Bonus Territoires)
- Les subventions du Département
- Le budget municipal alloué aux A.C.M.S.H., aux mercredis loisirs, aux pauses méridiennes et aux accueils périscolaires, à la jeunesse et à la prévention.

VI. Bilan annuel et modalités d'évaluation

La durée du PEDT / Plan mercredi est de 3 ans maximum, des modifications pourront donc être apportées après l'évaluation annuelle après une enquête auprès des familles, des partenaires, des prestataires et de nos équipes d'encadrement.

Le but de l'évaluation est de mesurer l'écart entre le prévu et le réalisé. Cette évaluation s'articule autour de critères ayant trait à l'organisation générale et s'effectue à partir des objectifs fixés. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer des indicateurs.

Périodicité d'évaluation

Elle est fonction des activités et des temps de rencontres avec les partenaires, par exemple :

- Bi annuelle : réunion avec les associations de parents d'élèves
- Trimestrielle : réunion de régulation, conseil d'école, réunion des comités (parentalité, petite enfance, stratégie jeunesse), réunion de bilan des activités périscolaires
- Annuelle : réunion avec les directeurs d'école et l'inspection académique
- A chaque fin de période de vacances : évaluation des ACM

Et fonction du calendrier des rencontres pour le suivi des dossiers Contrat de ville et des Solidarités, CTG...

Les modalités d'évaluation envisagées

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Proposer aux familles des accueils de qualité	Au moins 50% des professionnels sont qualifiés (BAFA, EAJE...)	Les familles sont satisfaites des actions mises en place
	Au moins 75% des familles sont satisfaites des modes de garde proposés	Les contenus, les méthodes et les locaux sont adaptés aux besoins et au cadre de fonctionnement des professionnels
Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants et des jeunes	Au moins 90% des jeunes enfants ont atteint une autonomie suffisante pour l'arrivée en maternelle	Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à la tranche d'âge de l'enfant
	Au moins 80% des enfants / jeunes fréquentant un accueil de loisirs sont satisfaits des activités proposées	Les acteurs du territoire participent régulièrement aux différents groupes de travail et d'évaluation
	Tous les enfants ayant un besoin particulier (allergie, handicap...) ont pu être inscrits aux activités prévues dans le PEDT	La qualité de l'investissement des jeunes dans le montage des projets
Favoriser les échanges	90% des demandes en formation BAFA ont été satisfaites	Un plan de formation intercommunal a été réalisé et répond aux problématiques qui ont émergées lors des évaluations
	Au moins 1 rencontre intergénérationnelle par période de vacances a été réalisée et au moins 3 sur des mercredis	Degré de satisfaction des enfants, des jeunes et des personnes âgées quant aux actions réalisées
	Au moins 1 rencontre inter-centres par période de vacances a été réalisée	Variété des animations proposées lors des rencontres inter-centres
	Nombre d'actions pilotées par les acteurs du territoire	Qualité des actions co-construites avec les acteurs du territoire
Développer les relations parents / enfants / professionnels	Nombre de connexion à l'ENT, au site de la ville, sur les différents post Facebook	Les familles utilisent les canaux d'information disponibles
	Au moins 20% des parents sont présents aux événements organisés par les différentes structures d'accueil	Les professionnels recueillent les remarques et idées des enfants, des jeunes et de leurs familles afin de répondre au mieux à leurs attentes
	Nombre de réunion et d'outils réalisés pour mesurer la satisfaction des usagers	Qualité des transmissions faites aux familles
Renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes au sein des différents accueils	Nombre d'enfants et de familles accompagnés	Qualité du suivi réalisé pour chaque enfant ou jeune en inclusion
Développer les passerelles entre petite enfance, enfance et jeunesse	Nombre de visites d'établissements réalisées et/ou nombre d'actions réalisées pour favoriser les passerelles	Qualité des interactions entre les différents services et acteurs du territoire

Les outils d'évaluation

- ❖ Les réunions de travail
- ❖ Les questionnaires de satisfaction des familles quant à l'organisation des ACM
- ❖ Les enquêtes
- ❖ Les bilans des différents dispositifs (CAF, Etat, Politique de la ville...)
- ❖ Les commentaires via les réseaux sociaux
- ❖ Le régalomètre
- ❖ Les permanences
- ❖ La comptabilisation des participants lors d'évènements

Fait à Croix, le 31 juillet 2024

Le représentant légal de la collectivité

Monsieur Régis Cauche